

Ambassade de France
en Tunisie

DEMANDE DE MUTATION 2nd degré – RENTREE 2019
(pour une entrée de la 6^e à la Terminale)
en classe de

ELEVE

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité(s) :

2017-2018: Classe : Etablissement :

2018-2019: Classe : Etablissement :

2019-2020: Classe : Etablissement demandé :

Motif de la demande :

- rapprochement de domicile
- regroupement de fratrie
- autre raison

Cette demande sera-t-elle liée à une demande de mutation d'une fratrie dans le premier degré (école primaire) :

OUI NON

Si OUI : quel(s) niveau(x) ?

FAMILLE

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél responsable 1 : Courriel :

Tél responsable 2 : Courriel :

Nota : La mutation n'est pas de droit et reste exceptionnelle. Elle peut être demandée par les familles dont les enfants sont déjà inscrits dans les établissements du réseau homologué, sur un niveau homologué. En cas d'accord, elle entraîne **le paiement des droits de première inscription**. Le formulaire de demande de mutation doit être accompagné des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente, d'un courrier motivant la demande et de toutes pièces justificatives selon le motif de la demande : justificatif de domicile – certificat de scolarité – ou autres, suivant le cas.

Un dossier complet sera déposé **le 26 mars 2019** au plus tard auprès des direction/provisorat de l'établissement demandé.

Merci de respecter la procédure suivante :

1. Retrait du formulaire dans l'établissement de départ à partir du **5 mars 2019**
2. Constitution du dossier en double exemplaire (ou plus si plusieurs écoles demandées) à faire tamponner par l'établissement de départ
3. Un exemplaire reste à l'établissement de départ, l'autre est apporté par la famille dans l'établissement demandé avant le **26 mars 2019**

Les résultats publiés à compter du **2 avril 2019** sur le site de l'IFT et des établissements.

<p>Visa et cachet de l'établissement d'origine :</p>	<p>Visa et cachet de l'établissement demandé :</p>
---	---

J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle demande de mutation, n'est possible après la commission.

Date : Signature des parents :